

Laboratoire d'analyse de la profession

Les PCE et la formation

Extrait du rapport du LAP
2017/2018

INTRODUCTION

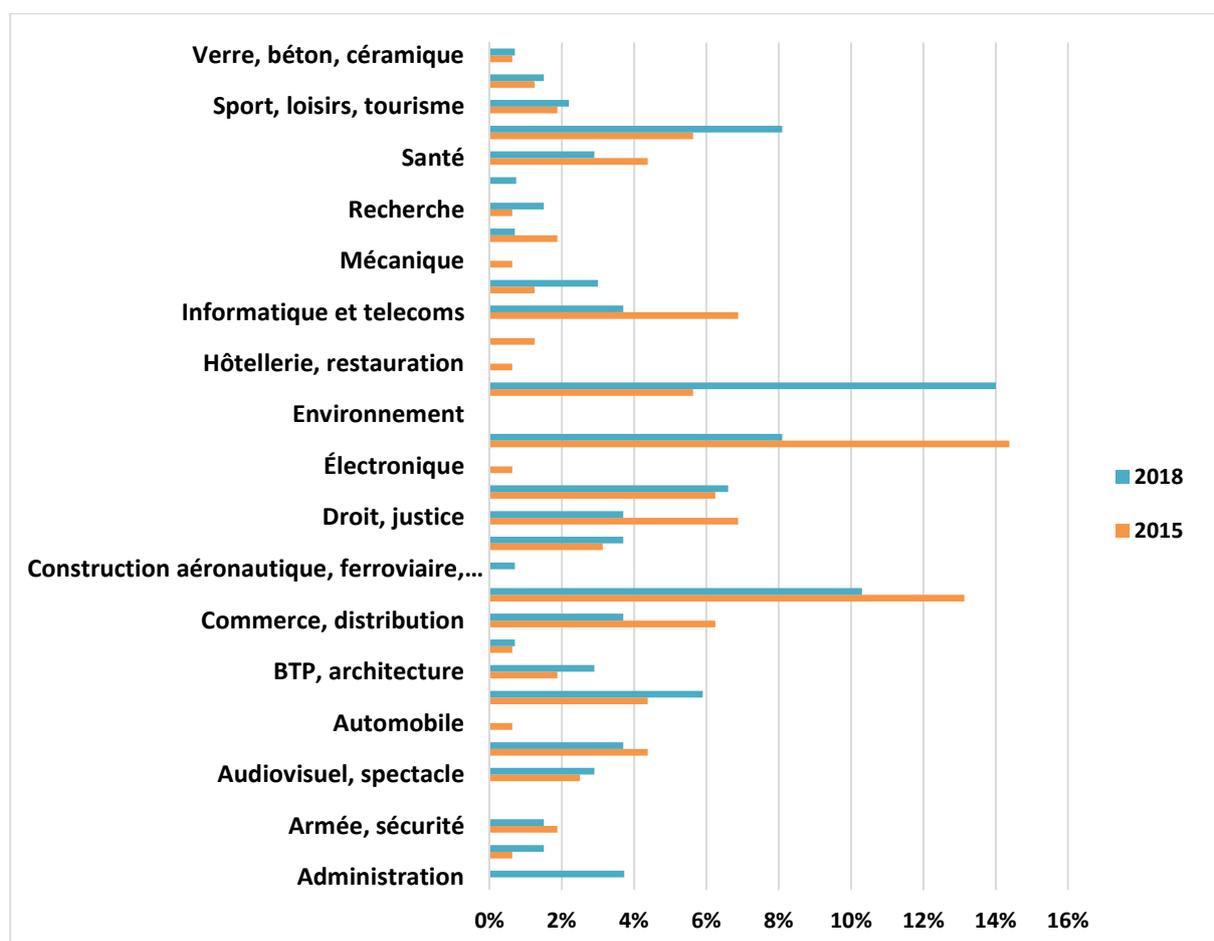
Le Laboratoire d'Analyse de la Profession du SNPCE a lancé fin 2017-début 2018 la cinquième édition de son enquête destinée à mieux connaître la profession de prestataire et conseil en écriture (PCE).

Ce document est un extrait du rapport général de l'enquête, portant sur la partie « formation ». Le rapport général de l'enquête est disponible dans la rubrique « librairie » du site du SNPCE au prix de 10 € (7 € pour les adhérents de l'AEPF, du GREC, de Plume et Buvard et EPACA-Sud).

LE PRESTATAIRE ET CONSEIL EN ECRITURE AVANT SON INSTALLATION

Secteur d'activité des prestataires et conseils en écriture avant leur installation

Comme l'atteste la forte proportion de professionnels âgés de plus de 46 ans, l'exercice du métier de prestataire et conseil en écriture est souvent le fruit d'une réorientation professionnelle en milieu de carrière : les prestataires et conseils en écriture ont occupé un ou plusieurs autres emplois par le passé, dans des secteurs d'activité très variés, même si certains sont prédominants comme le montre le graphique ci-dessous.



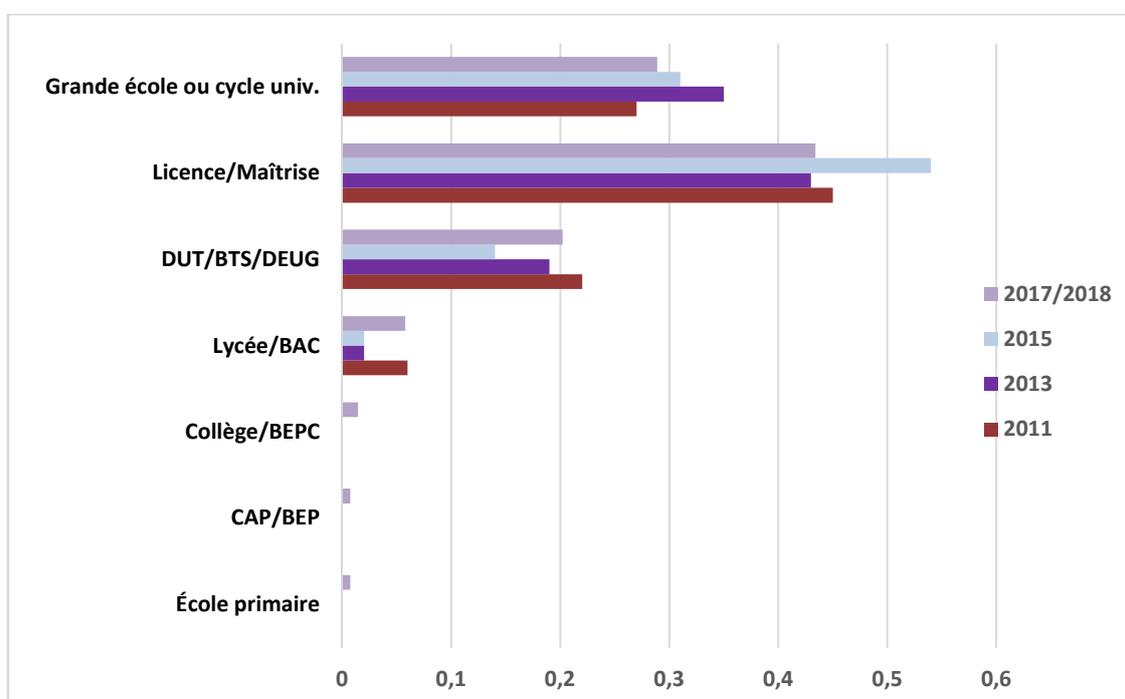
Les secteurs d'activité antérieurs à l'installation les plus représentés en 2017/2018 sont : la fonction publique (19 %), la communication/marketing/publicité (12 %) et le social (8,8 %). Le bond de presque 14 points du secteur « Fonction publique » dans les résultats de cette édition et la baisse significative du secteur « Enseignement/formation » sont sans doute liés à l'absence de cet item dans l'enquête de cette année : les personnes travaillant dans l'Éducation nationale se sont vraisemblablement reportées sur l'item « Fonction publique ».

Depuis 2015, les PCE ayant travaillé dans l'hôtellerie/restauration ont disparu, tout comme ceux évoluant auparavant dans la mécanique, l'électronique, l'automobile ou l'industrie alimentaire. La part de certains secteurs diminue largement ; c'est le cas pour les domaines de la santé, du droit et de la justice, de la banque, du commerce et de la distribution, de l'informatique et les télécoms et la mode/industrie textile, perdant entre 1,15 point et 4,25 points.

En revanche, certaines augmentations sont assez nettes, en particulier pour les anciens salariés du monde agricole (1,47 % contre 0,63 % en 2015) et du secteur du BTP/architecture (3,6 % contre 1,88 % en 2015).

Enfin, il est intéressant de relever l'apparition d'anciens salariés du domaine de l'art/design et de la construction aéronautique, ferroviaire et navale (0,73 % chacun).

Formation initiale des prestataires et conseils en écriture



Les prestataires et conseils en écriture ont majoritairement une formation initiale au moins égale à bac + 3. Cette tendance, confirmée en 2015, est toujours d'actualité : même si la part des « Bac + 3 et plus » ne représente « plus que »

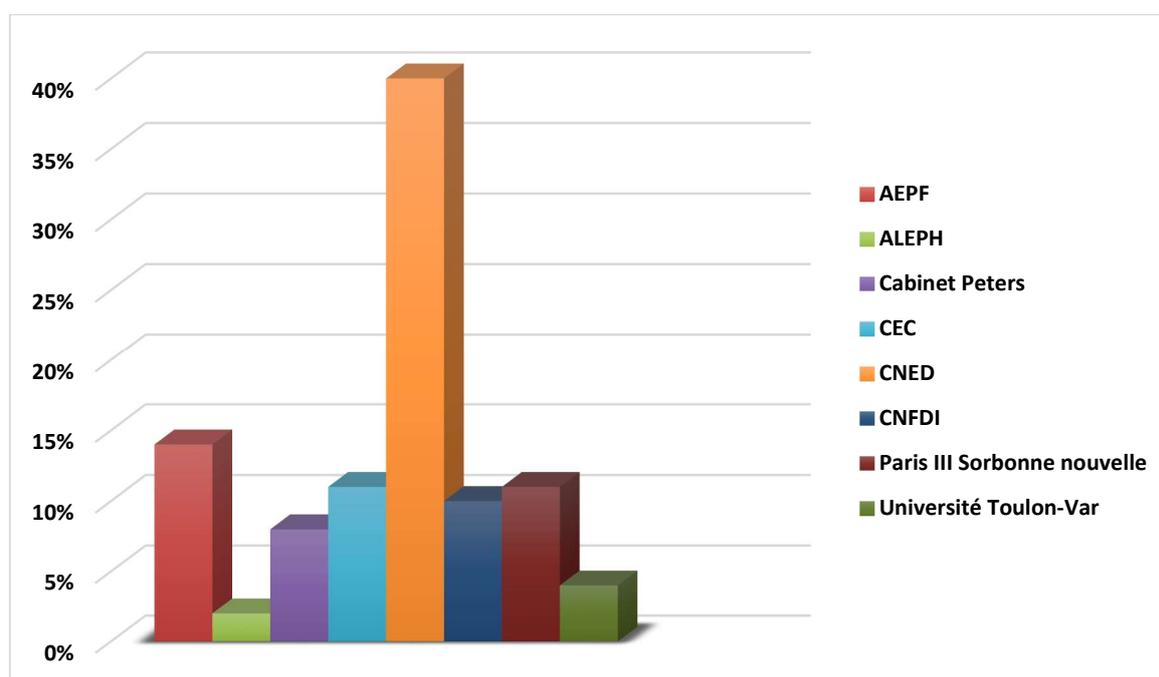
72 %, passant sous le niveau de 2013 (78 % contre 89 % en 2015), elle est encore largement majoritaire.

Par contre, les parts des niveaux « Lycée/BAC » et « Bac + 2 » augmentent : près de 4 points supplémentaires pour les premiers (**6 %**), et 6 points pour les seconds (**20 %**).

60 % des répondants ont préféré suivre au moins une formation spécifique avant leur installation en tant que PCE, ce qui confirme une certaine professionnalisation du métier, déjà relevée en 2015 (62 % avaient alors choisi de se former).

Les organismes retenus pour cette (ces) formation(s) sont les suivants :

Formation choisie par les prestataires et conseils en écriture pour se spécialiser dans leur domaine



Comme constaté lors des éditions précédentes, le CNED continue d'être l'organisme de formation le plus souvent choisi (**40 %** des répondants), mais l'érosion de sa part se poursuit également (il perd encore 1 point en 2018). L'AEPF, peu représentée en 2015 (2 %), connaît une belle envolée puisqu'elle représente aujourd'hui **14 %** des formations dispensées. Viennent ensuite le CNFDI et Paris III-Sorbonne Nouvelle, qui s'arrogent chacun respectivement **10** et **11 %** des formations dispensées. Le centre d'écriture et de communication, le Cabinet Peters, l'Université Toulon-Var et ALEPH représentent respectivement **11 %**, **8 %**, **4 %** et **2 %** des parts (contre 11 %, 7 %, 5 % et 4 % en 2015). D'autres organismes, plus minoritaires, ferment la marche et représentent moins de 1 % des choix, comme l'Université de Nantes, ISCRIPTURA, le CREFAD, MD Mots, ARTEC et L'Esprit Livre.

Ces résultats ne sont bien sûr pas représentatifs de l'ensemble des formations existant sur le marché et suivies par les PCE, ils ne font que refléter celles auxquelles ont eu recours les professionnels ayant répondu à l'enquête.

Comme en 2015, les prestataires et conseils en écriture se déclarent, dans leur ensemble, satisfaits de leur formation qu'ils jugent adaptée à leurs possibilités (sur site ou à distance) et aux exigences et spécificités du métier.

Toutefois, la formation dispensée par le CNED continue de cristalliser de nombreuses critiques négatives, même si les PCE reconnaissent son faible coût : trop généraliste, peu adaptée à la réalité actuelle du métier, un suivi limité par les intervenants, tenant davantage du bilan que de la formation... seul le module consacré à la communication interpersonnelle évite ce type de remarques.

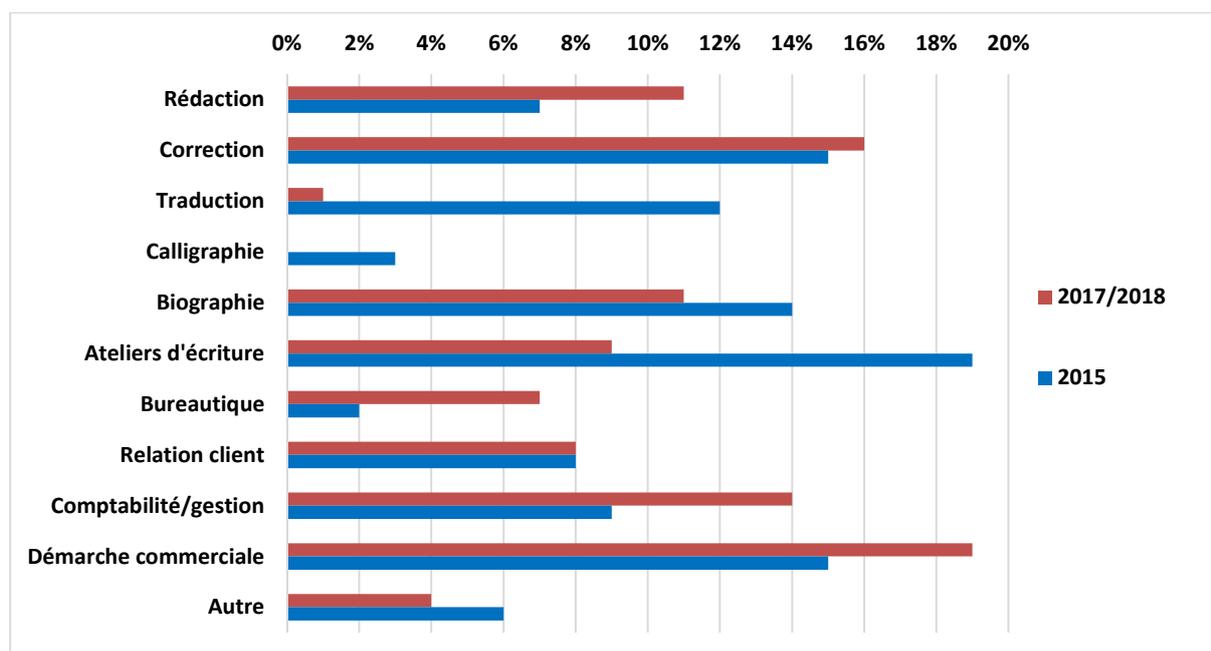
Récapitulatif des principaux organismes de formation mentionnés

Nom des organismes	Contenu des formations/Diplôme délivré
AEPF	Spécificités du métier d'écrivain public Écriture biographique Journées d'information
ALEPH	Écriture de création Écriture professionnelle (animation d'ateliers d'écriture, biographie, etc.)
Cabinet Peters	Réalités du métier Perfectionnement en communication écrite
Centre d'écriture et de communication	Métier de correcteur Réécriture Écriture journalistique
CNED (Centre national d'enseignement à distance)	Métier d'écrivain public
CNFDI (Centre national de formation à distance)	Métier d'écrivain public
Université du Sud Toulon-Var	Diplôme universitaire Écrivain public et auteur conseil
Université de Paris III Sorbonne Nouvelle	Licence professionnelle Conseil en écriture professionnelle et privée Écrivain public

Parmi les PCE n'ayant pas suivi de formation avant l'installation, **41 %** auraient souhaité en suivre une, contre 48 % en 2015.

17 % des PCE s'étant formés avant l'installation auraient également aimé suivre une formation dans un domaine spécifique du métier avant d'exercer, contre 25 % en 2015.

Formation souhaitée avant l'installation par les prestataires et conseils en écriture



Les prestataires et conseils en écriture étaient déjà 32 % en 2015 à souhaiter être formés à l'entrepreneuriat avant de créer leur cabinet. Ils sont 41 % en 2017-2018. Les PCE semblent donc avoir pris conscience que la formation au métier ne suffisait pas forcément pour gérer une entreprise et sont de plus en plus demandeurs de formation à l'entrepreneuriat, que ce soit à la démarche commerciale (19 %), la comptabilité/gestion (14 %) ou la relation clientèle (8 %).

Les formations spécifiquement liées au métier sont également très demandées. Ainsi, la rédaction et la correction gagnent respectivement 4 points et 1 point, passant à 11 % et 16 %.

En revanche, il est à noter que la formation aux ateliers d'écriture et la traduction perdent respectivement 10 points et 11 points, ne représentant à présent plus que 9 % et 1 % des souhaits exprimés. La biographie reste très prisée, avec 11 % des demandes, même si elle perd 3 % en deux ans. De même, la calligraphie, présente à hauteur de 3 % en 2015, n'apparaît plus dans les souhaits de formation en 2017/2018.

Dans la rubrique « Autre », les domaines de formation les plus cités sont l'informatique (formation Adobe et édition numérique), l'accompagnement social, le marketing et la gestion des publics.

LES FORMATIONS SUIVIES DEPUIS L'INSTALLATION

Formation suivie depuis l'installation par les prestataires et conseils en écriture

Depuis leur installation, **43 %** des PCE ont suivi une formation, contre 40 % en 2015. Le besoin en formation continue, déjà relevé lors de la précédente édition, se confirme donc et nombreux sont ceux ayant suivi plusieurs formations.

Pour **94 %** des PCE formés, ces formations ont concerné le métier lui-même : qu'elles soient généralistes (**20 %**) ou plus spécifiques : animation d'ateliers d'écriture (**22 %**), biographie (**18 %**), correction/réécriture (**16 %**), certification Voltaire (**9 %**), rédaction (**2 %**), écriture pour le Web (**11 %**) et compte-rendu de réunion (**2 %**).

Ensuite, **45 %** des répondants se sont aussi formés à l'informatique, en particulier pour ce qui concerne leur présence sur la toile et la gestion de réseaux sociaux : référencement (**9 %**), création de site (**5 %**), création d'une page professionnelle (**3 %**), *emailing* (**2 %**), *community manager* (**9 %**) ou *copywriting* (**2 %**). Pour les autres, il s'agit de formations à la bureautique (**13 %**) ou à l'édition numérique (**2 %**).

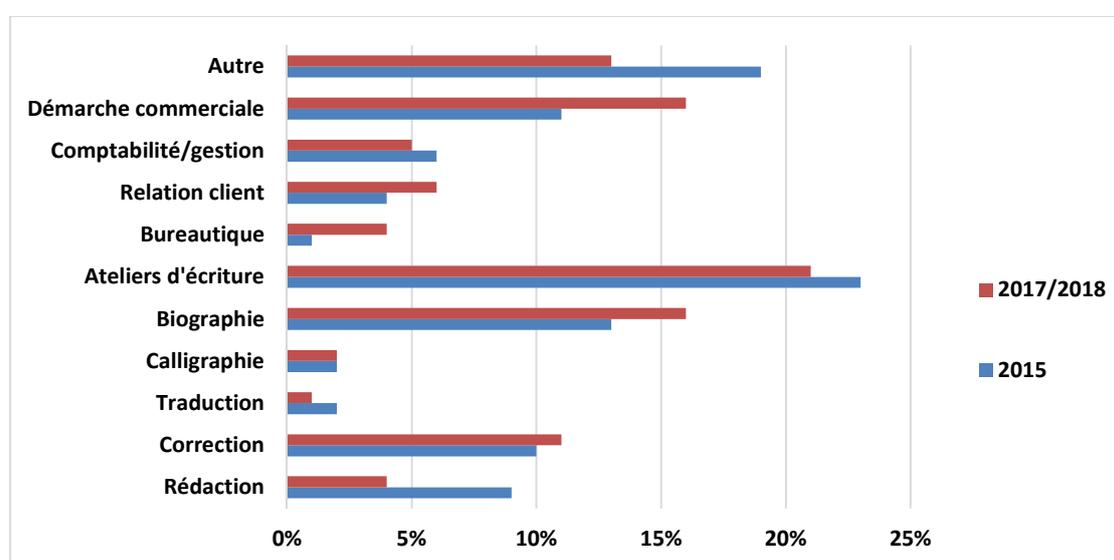
Enfin, les autres formations (**29 %**) sont plus variées : formateur professionnel, FLE, installation d'entreprise, art thérapie...

La totalité des PCE concernés se déclare satisfaite de la formation suivie.

59 % des prestataires et conseils en écriture, contre 63 % en 2015 et 52 % en 2013, souhaitent suivre une formation à l'avenir.

LES BESOINS EN FORMATIONS EXPRIMÉS

Formation envisagée par les prestataires et conseils en écriture



Depuis 2013, la formation à l'animation d'ateliers d'écriture prédomine, perdant toutefois 2 % en deux ans : **21 %** en 2017/2018 (contre 23 % en 2015 et 28 % en 2013), suivie des formations à la démarche commerciale et à la biographie (**16 % chacune**). La rédaction et la bureautique ferment la marche avec **4 %** de demandes chacune.

Dans la rubrique « Autre » (**13 %**), les domaines de formation cités en lien avec le métier sont variés, mais concernent essentiellement l'informatique et le numérique : rédaction Web, référencement, prospection numérique, infographie, PAO, etc.

Le choix de la forme de formation souhaité reste stable : **46 %** plébiscitent la formation sur site, **50 %** se prononcent en faveur de la formation à distance et **4 %** choisiraient indifféremment la formation sur site ou à distance ou encore se formeraient seuls, à partir d'ouvrages dédiés.